

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 1 de 1

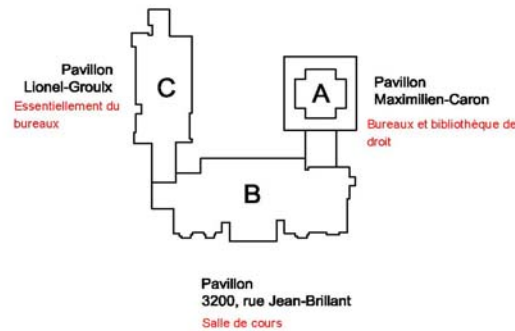
**Résolution adoptée à la 14<sup>e</sup> séance  
tenue en date du 5 mars 2009**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 23 mars 2009

E-14-2 PHASE 1 DE LA RÉNOVATION DES SALLES D'ENSEIGNEMENT DU PAVILLON  
3200 JEAN-BRILLANT

Le Comité exécutif :

1. autorise la réalisation de la phase 1 du projet de rénovation des salles d'enseignement du pavillon 3200 Jean-Brillant pour un coût total de 5 millions de dollars;



2. autorise le vice-rectorat exécutif à lancer un appel d'offres public en vue de sélectionner l'entrepreneur général et à octroyer le contrat pour la réalisation de cette phase;
3. autorise le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton et la secrétaire générale, Mme Francine Verrier, à signer tous les documents nécessaires à cet appel d'offres et à l'octroi du contrat, après qu'ils auront été visés par le Bureau des affaires juridiques.

La secrétaire générale,  
Francine Verrier